

L'entretien d'explicitation et la recherche sur projet

Isabelle VIDALENC*
Monique MALRIC

Lors du *workshop* du 7 octobre 2011 à Toulouse sur « Le financement des laboratoires de sciences humaines et sociales : la recherche sur projet », une évidence est apparue dans les discussions : les chercheurs ont du mal à expliciter toutes les tâches qui seront à mener dans un projet de recherche et surtout, toutes les actions matérielles et mentales nécessaires pour réussir chaque tâche. Or cela peut avoir des conséquences importantes sur la réponse à un appel à projet (AAP) : l'oubli d'un achat de matériel, la mauvaise quantification du temps passé à une tâche, un défaut d'ordonnement, une mauvaise évaluation des livrables, etc. Tout ceci participe en effet des critères d'évaluation des réponses aux AAP donnés par l'agence nationale pour la recherche (ANR) dans l'extrait suivant :

Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet : réalisme du calendrier ; adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre ; adaptation et justification du montant de l'aide demandée ; adaptation des coûts de coordination ; justification des moyens en personnels ; justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs) ; évaluation du montant des investissements et achats d'équipement ; évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables,...). (ANR, 2011, 12)

Ces critères d'évaluation sont issus directement des méthodes de gestion de projet : identifier les tâches, leur donner une durée, un coût, évaluer les moyens matériels et humains nécessaires pour les réaliser, ordonner les tâches dans le temps. On a là deux parties du fameux triangle d'or de la gestion de projet : QCD (qualité, coût et délai), la qualité relevant de l'évaluation scientifique du projet. Pour aider les chercheurs, nous avons voulu utiliser une technique d'aide à la verbalisation a posteriori d'une activité/tâche réalisée par une personne (appelée ci-après le sujet), tant au niveau des actions matérielles que mentales. Appelée « entretien d'explicitation », cette technique d'entretien développée par P. Vermersch permet au sujet d'explicitier ce qui est non conscient dans le déroulement de son activité : c'est une aide à l'évocation du passé, à l'émergence de l'implicite, à la verbalisation et à la prise de

* Respectivement, maître de conférence en sciences de l'information et de la communication, et technicienne informatique et psychologue de formation ; Université de Toulouse ; UT1 ; IUT de Rodez, Equipe MC2 (Médias, Communication et Culture) de l'IDETCOM, 50 avenue de Bordeaux, 12000 Rodez, France.
isabelle.vidalenc@iut-rodez.fr, monique.malric@iut-rodez.fr

conscience des compétences, qui écarte les jugements pour se concentrer sur les faits. A la fin de l'entretien d'explicitation, l'*interviewer* et le sujet doivent avoir acquis des informations sur la manière dont ce dernier a réalisé une tâche particulière. Cet entretien prend appui sur le constat psychologique suivant: « *L'action est une connaissance autonome et [...] le sujet, pour réussir son action, n'a pas besoin de savoir qu'il sait. C'est-à-dire qu'il n'a pas besoin d'avoir conscientisé les moyens de sa réussite pour réussir.* » (Vermersch, 2011, 71). Cela se traduit par la réponse « Je ne sais pas » à la question « Comment faites-vous ? ». On peut dire que l'action est opaque à celui-là même qui l'accomplit.

Dans un premier temps, nous apporterons quelques éléments pour mieux comprendre les rapports entre la recherche et la gestion de projet ; ensuite nous présenterons les principes de l'entretien d'explicitation et nous ferons une synthèse des entretiens menés¹.

Qu'est-ce que la recherche sur projet ?

L'accroissement du financement de la recherche sur projet est une tendance amorcée depuis les années 1970 en France (volonté de maîtrise des dépenses publiques, nécessité de soutien à la compétitivité d'une économie fondée sur la connaissance) qui s'est consolidée en 2005 avec la création de l'ANR. Comme on peut le voir dans son rapport d'activité 2005 (ANR, 2005), cet organisme vise à amplifier le financement de la recherche sur projets en France. Par ailleurs, la dotation ministérielle finançant l'activité de recherche des universités est calculée en fonction de l'activité et de la performance des unités de recherche et de leurs enseignants-chercheurs. L'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)², mise en place en 2007 dans la dynamique du processus de Bologne suite à la loi du 18 avril 2006 d'orientation et de programmation de la recherche, produit pour cela des critères d'évaluation. Parmi ces critères (AERES, 2013), hormis le nombre de publications de rang A, il y a la « *participation active à des réseaux et programmes nationaux et internationaux* ». Ainsi, selon un cercle vertueux – plus vous participez à des recherches financées sur projet, plus vous augmentez la dotation ministérielle avec en plus les aides ciblées – l'enseignant-chercheur est incité fortement à s'impliquer dans des projets de recherche financés.

Principes du projet

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler la définition du mot projet :

Processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées, comportant les dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant des contraintes de coûts et de ressources. Un projet est une action spécifique, nouvelle, qui structure méthodiquement et progressivement une réalité à venir, pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent. (Norme ISO 10006)

1. Formée à l'entretien d'explicitation dans le cadre d'un DESS « Psychologie et accompagnement de la trajectoire professionnelle », M. Malric a mené des entretiens d'explicitation et des entretiens non directifs auprès de chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) dans le but de les aider à répondre aux AAP pour financer leurs recherches.

2. Depuis l'écriture de cet article, l'AERES s'est transformée en HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) suite à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche votée le 9 juillet 2013 et au rapport Pumain-Dardel rendu le 24 janvier 2014 à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela ne modifie pas les propos tenus dans cet article.

C'est un processus unique par son ancrage dans le temps (dates de début et fin) et par les exigences à chaque fois uniques définies dans un cahier des charges. Un projet ne se répète pas. Il comporte toujours une part d'incertitude liée à l'aspect « projection, jeter vers l'avant », incertitudes que l'on cherche à réduire au maximum par des méthodes dites de gestion de projet (gestion de planning, gestion des coûts, contrôle de la qualité). Dans tout projet il y a toujours deux rôles clés : maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Ils ont une relation de type « client - fournisseur » qui doit être clairement établie dès le début du projet en termes contractuels et organisationnels. Ces deux entités ne cesseront durant toute la durée du projet de communiquer et de se rencontrer pour conduire les travaux à bonne fin. Les missions de ces deux entités ainsi que les principales étapes d'un projet sont résumées dans l'encadré.

Encadré 1- Acteurs et étapes du cycle de vie d'un projet

Client/utilisateur, maîtrise d'ouvrage, directeur ou propriétaire du projet

Il est responsable de la définition des besoins en termes de *fonctions* sous la forme du « cahier des charges », document contractuel décrivant ce qui est attendu par le client/utilisateur. Il surveille l'avancement des travaux grâce au comité de pilotage ; il vérifie la conformité du projet vis-à-vis des besoins exprimés ; il décide d'accepter les biens ou services livrés (les livrables) et procède au paiement, souvent en plusieurs fois.

Fournisseur, maîtrise d'œuvre, chef de projet qui réalise le projet pour le client

Il fournit les *solutions* au problème posé par le client, sous la forme du « plan de management du projet », document de cadrage et de réalisation du projet ; il analyse les risques, anticipe au maximum les problèmes liés à la production des livrables (délais notamment) ; il gère les moyens humains et matériels nécessaires à la production des livrables, coordonne l'équipe projet et organise les réunions du comité de pilotage.

Tout projet relève d'une stratégie d'anticipation. De la réflexion à l'action le cycle de vie d'un projet suit les étapes suivantes :

- *Etude des besoins* : c'est le temps des pré-études, de l'élaboration de scénarios d'opportunité de démarrage du projet, avec souvent un état de l'art. Cette étude des besoins est faite réellement par le « client » ou maître d'ouvrage ; elle aboutit à la rédaction du cahier des charges, ce dernier étant publié dans un appel d'offre ;
- *Réponse à l'appel d'offre* : pour cela il faut analyser le cahier des charges et imaginer plusieurs solutions ou concepts techniques avec une évaluation des risques et une estimation des performances, coûts et délais pour chaque solution. Il faut ensuite choisir la meilleure solution parmi celles envisagées. C'est le moment de définir toutes les tâches à réaliser pour produire les livrables, établir un planning et un budget ;
- *Réalisation* : cette étape est la seule étape d'action réelle. Le maître d'œuvre découvre alors tous les problèmes et contraintes auxquels il n'avait pas pensé. Grâce au comité de pilotage du projet, qui réunit régulièrement maître d'œuvre et maître d'ouvrage, les problèmes seront résolus en gardant à l'esprit le triangle d'or du projet (qualité - coût - délais), sans oublier la communication au sein de l'équipe projet ;
- *Démantèlement* : dernière étape du projet, c'est le moment du bilan et du retour sur expérience pour une amélioration continue des processus.

La recherche est une activité à projet

Selon J.P. Boutinet (Boutinet, 2012, 99), la recherche est une activité dite à projet « *qui ne peut faire l'économie du projet avant sa réalisation* ». Autrement dit, la recherche suppose donc une esquisse de l'activité à réaliser et un schéma directeur qui vise à anticiper, dans ses grandes lignes, la réalisation de l'activité qui se fera dans un second temps.

En SHS, tout projet de recherche s'organise ainsi en 4 parties décrites ci-après, lesquelles contribuent au « cahier des charges » et au « plan de management de projet » :

- i) *L'objet sur lequel porte la recherche* : le projet de recherche se propose de décrire, de classer, d'expérimenter ou de modéliser les propriétés d'un objet ;
- ii) *Le cadre empirique et conceptuel* : il faut faire référence aux études similaires, aux enjeux concrets (pertinence sociale), faire un état de l'art (pertinence scientifique) ;
- iii) *La problématique* : il faut ici établir le point de vue interrogatif à partir duquel l'objet est appréhendé, il faut clarifier les hypothèses scientifiques ;
- iv) *La méthodologie* : partie dans laquelle le chercheur va expliciter sa démarche, ses méthodes, ses techniques, en précisant la conduite de la recherche et les moyens d'investigation projetés pour le recueil et l'analyse des données, le cas échéant, accompagnée d'un échéancier et d'un budget.

Ainsi, tout chercheur est naturellement dans une démarche projet dans toutes ses activités de recherche. J.P. Boutinet (Boutinet, 2012, 106) remarque que « *le paradoxe veut que les scientifiques eux-mêmes ont jusqu'ici peu conceptualisé le projet de recherche, alors qu'ils l'utilisent quotidiennement. Ce projet n'a finalement pour eux qu'une valeur empirique leur permettant d'explicitier leurs intentions et les moyens entrevus pour réaliser celles-ci.* » Le projet de recherche ne comporte pas d'obligation de résultat : on sait ce qu'on cherche, mais on ne sait pas ce qu'on trouve. Cette incertitude sur les résultats couplée à une vision nette des moyens à mettre en œuvre est le fondement même de tout travail de recherche.

Faire de la recherche, c'est s'intéresser à un domaine scientifique, en connaître les théories, les méthodes d'observation des données. L'activité du chercheur est un continuum de lectures, écritures, discussions, rencontres, explorations sur lequel la gestion d'un projet va imposer une rupture en posant des dates de début et de fin. Cette rupture a des aspects positifs (ex. : donner des limites, un cadre), mais aussi des aspects négatifs (ex. : forcer à faire un bilan de son activité à dates fixes même s'il n'y a pas d'avancées significatives).

Un projet de recherche financé va conduire à interrompre le travail de recherche exploratoire pour aborder des travaux d'exploitation des connaissances acquises, comme le souligne J. Barrier (Barrier, 2011, 527) : « *Les chercheurs sont pris entre un impératif de valorisation et d'exploitation des compétences et connaissances accumulées [...] et l'exploration de nouvelles pistes de recherche, plus incertaines et qui exigent une plus grande prise de risque mais qui sont, à terme, indispensables à leur positionnement dans la concurrence scientifique.* » De sorte que même si l'activité de recherche est une activité à projet, la méthodologie de la gestion de projet ne correspond pas tout à fait à la pratique de la recherche notamment du fait qu'il n'y a pas toujours de maître d'ouvrage, au sens d'un véritable client, dans les projets de recherche.

L'ambiguïté possible entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Dans un AAP, le financeur (public ou privé) pourrait passer pour le maître d'ouvrage. C'est lui qui fixe un thème, une durée maximum, un calendrier et un coût maximum, c'est lui qui accepte ou pas la réponse à l'AAP et qui finance le projet au vu des résultats qu'il va évaluer. Parfois même, il va récupérer les résultats de la recherche, les livrables, pouvoir s'en servir, en tirer un profit économique ou institutionnel.

Or ce maître d'ouvrage est-il réellement le « client » qui a des besoins que le « fournisseur » doit satisfaire par la réalisation du projet ? Autrement dit : pour qui l'équipe de chercheurs,

« maître d'œuvre » du projet, doit-elle travailler ? Qui définit les besoins ? Quand on sait l'importance que revêt cette étape dans tout projet, on peut comprendre que la question n'est pas anodine. D'autant que l'autonomie du chercheur fait qu'il a l'habitude d'avoir les deux rôles : maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Il pose lui-même les besoins et il y répond ; il détermine librement (en accord avec la stratégie de son unité de recherche) l'objet et le contenu de ses recherches. Certes, des livrables doivent être fournis (colloques, séminaires, ouvrage collectif, site web, etc.), mais ils ne sont pas des résultats « attendus par le client » puisqu'il n'y a pas de client.

Le thème scientifique des AAP définit certes un premier niveau de besoins. Voici par exemple celui de l'AAP « corpus 2011 » de l'ANR extrait des objectifs de l'appel à projet :

« Le programme “Corpus, données et outils de la recherche en sciences humaines et sociales” a pour objet de soutenir les projets de recherche :

*- impliquant la constitution, l'enrichissement, l'harmonisation, la valorisation, la documentation, le traitement, l'analyse de corpus ou de données,
- ou permettant l'amélioration ou le développement de méthodes, d'outils et de procédures d'analyse nécessaires à l'exploitation scientifique de corpus ou d'ensembles de données.*

Il s'agit ainsi de soutenir le développement des nouveaux outils et méthodes en sciences humaines et sociales dans un souci de libre accès, de partage et de pérennité des données. Tout en précisant les enjeux scientifiques, les projets pourront notamment :

*- proposer des corpus, des bases de données, des méthodes ou des outils d'analyse originaux présentant un intérêt pour une communauté large ou bien identifiée ;
- détailler les modalités d'accès aux sources, aux corpus et données innovantes et les modes de constitution, de traitement des corpus et données (construction des modèles de données et des métadonnées). »*

Comme on peut le constater, cela laisse une grande liberté à une équipe de chercheurs pour y répondre. Elle devra travailler à la définition détaillée des besoins avec un « client », c'est-à-dire avec celui qui aura réellement besoin des résultats de la recherche : entreprise, musée, institution, groupe social, chercheurs, etc. En l'occurrence, pour cet AAP « corpus 2011 », le client est constitué de chercheurs en SHS qui ont besoin d'accéder à ces corpus de données pour leurs propres recherches. Des chercheurs vont donc travailler pour d'autres chercheurs, mais ils seront financés et évalués par un maître d'ouvrage, en l'occurrence l'ANR, dont le rôle n'est que financier. Il en découle deux inconvénients majeurs : il n'y a pas de comité de pilotage pour aider à résoudre les problèmes et la notion de résultats est peu claire. Et un avantage : l'autonomie du chercheur est préservée.

Avant de présenter l'analyse des entretiens menés, nous allons maintenant expliquer la méthode des entretiens d'explicitation.

Qu'est-ce que l'entretien d'explicitation ?

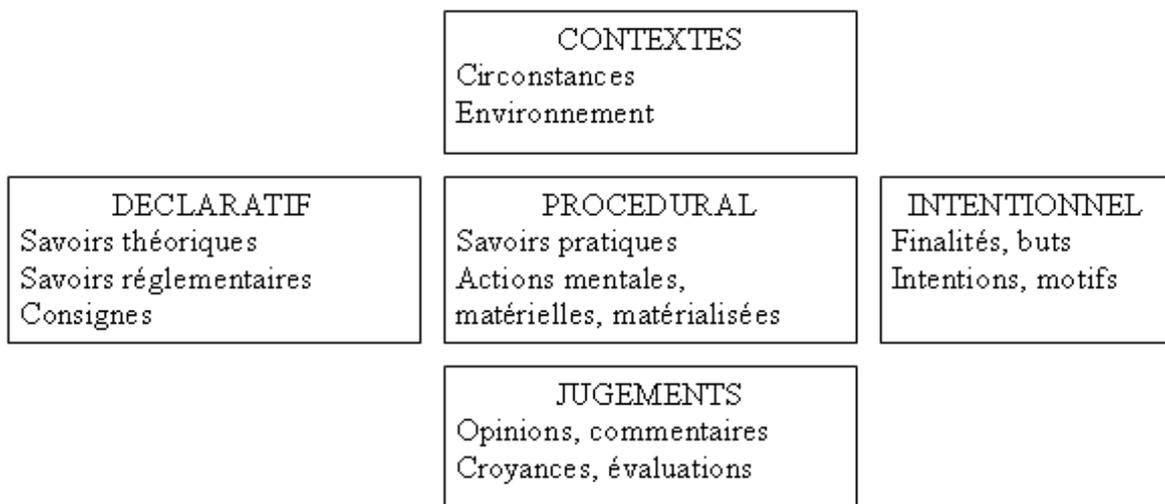
Présenter la totalité de la méthode serait trop long pour l'espace qui nous est ici alloué. Rappelons³ seulement que pour mener à bien ce type d'entretien, une formation est indispensable et est réservée à des personnes ayant de bonnes bases en psychologie. Ci-dessous, nous allons mettre l'accent sur le système d'informations se rapportant à une activité, la granularité de la description d'une activité et l'élucidation des informations issues des répliques du sujet.

3. Pour aller plus loin, le lecteur pourra utilement lire l'ouvrage de P. Vermersch.

Un système d'informations lié à l'activité

P. Vermersch (Vermersch, 2011, 45) éclate le concept d'action en cinq facettes selon un axe vertical et un axe horizontal (cf. figure ci-après). La catégorie du procédural est le cœur du système et les quatre autres catégories en sont les satellites. Au centre de ce système d'informations, P. Vermersch place le procédural et la description de l'exécution de l'action réelle. L'attention de l'*interviewer* doit alors être portée sur le fait que la tâche décrite doit avoir été vécue et être bien spécifiée dans le temps et l'espace. Si ce n'est pas le cas, on risque fort d'obtenir une verbalisation d'un schème ou script de réalisation d'une classe de tâche. Les deux autres catégories d'information situées sur l'axe vertical vont souvent être verbalisées plus facilement et spontanément que les informations procédurales. Une action particulière peut être décrite en référence à ce qui l'entoure, la définit, que ce soit dans l'espace ou le temps, les institutions. Or « *l'expérience montre que la verbalisation des éléments du contexte est un moyen sûr pour le sujet de ne pas parler de lui [...] il est en effet beaucoup plus facile de parler des autres, des circonstances [...] que de soi-même* » (Vermersch, 2011, 46). La verbalisation du contexte est une manière, pour le sujet, de ne pas s'impliquer dans l'entretien.

Figure 1 – Représentation du concept d'action selon P. Vermersch



Les énoncés de jugement, « cela n'a pas marché ... c'était difficile », ne sont pas l'expression de faits en rapport avec l'action passée. Ils sont un métadiscours à propos de l'action et c'est une autre manière de ne pas s'impliquer dans l'entretien. Cela doit conduire l'*interviewer* à ramener le sujet vers l'action elle-même : « Et quand ça s'est mal passé, que s'est-il passé précisément ? ».

Ces deux satellites d'information sont complémentaires de l'information procédurale : « *pour comprendre le procédural, je peux avoir besoin d'informations relatives au contexte ou de l'appréciation subjective de ce que le sujet a fait* » (Vermersch, 2011, 49). Sur l'axe horizontal du schéma (fig. 1), sont abordés les rapports entre les savoirs théoriques, les buts de l'action et l'action elle-même. Ce qui est original dans l'entretien d'explicitation, c'est de partir de la dimension procédurale pour inférer les savoirs théoriques effectivement mis en œuvre, pour découvrir quels sont les savoirs qui sont réellement utilisés dans l'action. Lorsque l'on interroge le sujet sur ses connaissances théoriques, rien ne permet d'être certain que ce sont des connaissances qu'il utilise réellement dans l'action.

Pour la catégorie liée aux buts de l'action, se pose un autre problème. « *Il peut exister un grand écart entre le but conscientisé et le but effectivement poursuivi [...] C'est dans la verbalisation des buts que l'on peut se rendre compte, le plus clairement, du caractère "opaque" de l'action vécue et de la nature non conscientisée des intentions que le sujet met en œuvre en situation* » (Vermersch, 2011, 50). A chaque expression d'un but visé, l'*interviewer* demandera : « Et pour atteindre ce but qu'est-ce que vous faites précisément ? » ou « Comment savez-vous que ce but est atteint ? ». Les réponses à ce type de questions lui permettront de mettre à jour des actions nouvelles et de clarifier les buts réels des actions réalisées.

Granularité de la description de l'activité

Il s'agit d'établir aussi finement que nécessaire la succession des actions élémentaires de façon à rendre intelligible l'activité. Tout dépend de l'objectif fixé à l'entretien : l'*interviewer* arrête l'entretien quand il a atteint une connaissance de l'activité qu'il juge suffisante. Après la prise en compte de l'organisation d'ensemble, du contexte, du cadre institutionnel qui donne un but et des contraintes à l'activité (ex : organiser une réunion dans la journée pour plusieurs personnes), P. Vermersch propose trois niveaux hiérarchiques de décomposition d'une activité :

- *tâche, activité* : ensemble d'opérations ayant un but (ex : fixer une heure à la réunion) ;
- *opération, action* : elles sont de deux types, opérations d'exécution (ex : joindre une personne au téléphone) ou d'identification, qui sont soit une prise d'information initiale (ex : quel est le numéro de téléphone de la personne), soit une prise d'information finale (ex : je connais les créneaux possibles pour cette personne) ;
- *mécanismes cognitifs* : niveau infra-comportemental, décomposition d'une opération en réalité anatomique et neurologique (ex : parler et écouter au téléphone, rechercher un numéro de téléphone, lire, écrire, etc.).

On ne peut pas « tout » dire sur une activité. Cela prendrait trop de temps et surtout cela est sans limite. L'*interviewer* a donc une décision à prendre tout au long de l'entretien d'explicitation liée à la granularité de la description. Tout le monde a fait un jour l'expérience de l'inadéquation entre le niveau de découpage d'une tâche en opérations et sa propre compétence quand il s'est trouvé utilisateur d'une recette de cuisine, d'une notice de montage d'un meuble ou d'un mode d'emploi d'un appareil.

Expliciter l'activité

A tout moment de l'entretien, l'élucidation peut se faire en s'appuyant sur des indicateurs verbaux et gestuels de l'implicite :

- *verbes d'action non spécifiés* : en français, il y a une série d'expressions « passe-partout » basées sur les verbes faire, agir, penser, comprendre, etc. qui nécessitent de demander une explicitation de l'action ;
- *nominalisations* : « il l'a fait avec méthode » conduit à se demander en quoi cela consiste concrètement de réaliser telle action avec méthode ;
- *absence d'index référentiel* : toutes les expressions qui ne permettent pas de savoir à quoi elles renvoient précisément, « on », « les gens », « cela », « j'ai appliqué cette règle » : oui, mais laquelle ?
- *comparatifs et superlatifs* : dans les expressions comme « c'est plus facile » il manque l'information qui rend la comparaison compréhensible, plus facile que quoi ?
- *gestes mimes* : reproduction du geste réel, de localisations spatiales ou de la forme d'objets ;

- *gestes métaphoriques* : expression de l'activité mentale ou sensorielle, comme un classement d'informations sur dossiers informatiques illustré avec les mains ou l'utilisation de l'audition avec la main mise en cornet sur l'oreille ;
- *verbalisations de jugement, d'opinion* : elles ne sont pas directement des faits mais plutôt des traces d'implicite, après l'énoncé « Là, j'ai fait n'importe quoi » demander « Et quand tu fais n'importe quoi, tu fais quoi ? ».

La formulation des relances de l'entretien est très importante. Les questions vont privilégier l'expression des « quoi » ou des « qu'est-ce que », des « où » et « quand », « comment savais-tu que c'était difficile ? », « A quoi as-tu vu que c'était évident ? ». L'*interviewer* exclura les questions qui portent sur la causalité de la situation, qui commencent par « pourquoi ». Les réponses induites seraient hors du domaine du vécu et relèveraient du domaine conceptuel. L'*interviewer* interrogera exclusivement sur un domaine observable. « Qu'avez-vous fait en premier ? », « Comment avez-vous identifié le problème qui était à résoudre ? », « Comment saviez-vous que c'était terminé ? ».

Bilan d'entretiens auprès de chercheurs en SHS et discussion

A titre d'expérience et en référence au *workshop* cité en introduction, nous avons choisi de mener les entretiens sur le thème du « financement sur projet ». Les entretiens ont été menés, sans attendre de demande, auprès de quatre enseignants-chercheurs en SHS que nous avons sollicités. Fidèles au principe de l'entretien d'explicitation nous avons mené l'entretien sans a priori jusqu'à éclaircir pleinement la situation. Voici les résultats obtenus.

- Le chercheur a-t-il travaillé sur un projet financé ?
- « *On a eu un contrat assez important avec la région R et l'entreprise E⁴ qui nous ont financés... pour que l'on fasse une étude du droit américain des faillites mise en perspective avec le droit français des faillites.* » (Chercheur en droit [a])
- « *Justement il y a un projet qui démarre. C'est une demande d'une entreprise de conseil en région parisienne qui a contacté un de mes anciens co-auteur qui lui-même m'a contacté, pour répondre à un appel d'offre de l'ADEME, sur le thème du recyclage sur lequel j'ai travaillé précédemment, ... on est associé en tant qu'expert.* » (Chercheur en économie [b])
- « *Expérience plus ancienne, j'ai beaucoup travaillé pendant ma thèse sur un contrat pour la commission européenne.* » (Chercheur en économie [b])
- « *Dans le cadre d'une recherche sur la création télévisuelle financée par l'ANR, on m'a demandé d'écrire un article sur la création pour une revue scientifique* » (Chercheur en communication [c])
- « *J'ai été amenée à travailler sur des travaux de recherche que d'autres ont porté, des projets déjà construits, j'ai participé à certaines constructions de projets qui n'ont jamais été acceptés et c'était de petits projets, le gros projet sur lequel j'ai travaillé, c'est une ANR, j'ai été contactée le projet était déjà ficelé ils cherchaient des personnes pour y travailler sur les trois ans à venir.* » (Chercheur en communication [d])

-Le chercheur a-t-il participé à la rédaction du dossier ou est-il porteur de projet ?

- « *Oui pour l'entreprise E on avait monté tout le dossier, c'était intéressant et assez lourd aussi, on avait travaillé collectivement on avait un petit bout du dossier à remplir et là on a tous critiqué, il fallait que ça passe.* » (Chercheur en droit [a])

En général pour les publications collectives de cette discipline, le travail est réparti entre les participants sans vérification mutuelle du travail rendu. Dans notre cas de réponse à appel

4. Pour des raisons de confidentialité, nous ne mentionnerons pas le nom des financeurs de ce projet.

d'offre pour l'entreprise E, il y a eu un changement de stratégie, c'est-à-dire que toutes les productions ont été vérifiées et critiquées par tous les participants.

– « *C'est la "boîte de conseil" qui a répondu qui fait la partie financière, les livrables, je m'occupe absolument pas de la rédaction du dossier... on est associé en tant qu'expert. C'est l'avantage : on n'a rien eu à faire dans la rédaction du dossier, ce sont les personnes de la boîte de conseil qui ont monté le dossier, répondu à l'appel d'offre en citant nos travaux antérieurs, on n'a rien eu à faire si ce n'est s'engager comme caution scientifique, je n'ai rien eu à faire dans le dossier c'est tout à fait confortable.* » (Chercheur en économie [b])

– « *Comme j'étais thésard (contrat avec la commission européenne) ce n'est pas moi qui réglait les questions financières administratives, c'était des gens qui étaient chercheurs et plutôt à la direction du labo de recherche, je n'ai jamais connu les tracasseries administratives... je n'ai vu que le bon côté où l'on peut se concentrer sur le côté scientifique. Concrètement je n'ai pas vécu les difficultés, j'en ai entendu parler mais je n'ai pas vécu ça. J'ai eu éventuellement à relire (la réponse à un appel à projet), mais je n'ai jamais été dans la phase de rédaction.* » (Chercheur en économie [b])

– Si le chercheur devait répondre à un projet, quelle serait sa stratégie ?

– « *Pour moi je n'ai pas besoin d'aide ; j'ai l'impression d'être au clair...j'ai vu un projet ANR, pour qu'il passe je sais ce qu'il faut mettre dedans, les mots clés : il y a des façons de faire les choses.* » (Chercheur en communication [d])

– Tu penses que tu sais ce qu'il faut faire ? Tu penses que tu n'oublierai rien par rapport au budget ?

– « *Moi je copierais par exemple... j'adapterais, je m'en inspirerais. L'objectif c'est de récupérer plein de projets et de voir comment ils sont faits.* » (Chercheur en communication [d])

– « *Les chercheurs ont l'habitude de dire ce qu'ils doivent faire, se défendre face à une hiérarchie, justifier des dépenses pour le financeur. Ceux qui répondent à des projets sont déjà structurés.* » (Chercheur en communication [c])

– Tu ne cherches pas de financement ?

– « *Non c'est le labo qui le fait, moi non non pas du tout.* » (Chercheur en droit [a])

Au vu de ces entretiens nous constatons que, si certains chercheurs interrogés ont participé à la rédaction de dossiers, ils n'en ont pas eu la responsabilité et n'ont donc été ni porteur de projet, ni à l'initiative d'un projet. Notre échantillon étant limité et non exhaustif, ces résultats ne sont pas généralisables. Ces entretiens ont d'abord été initiés dans le but d'apporter une aide aux enseignants chercheurs pour l'élaboration de dossiers d'appel à projet. Or il s'avère que l'offre ne correspond pas à une demande, contrairement à ce que pouvait suggérer le *workshop* évoqué dans l'introduction : celui-ci laissait en effet supposer que depuis 2005 tout enseignant-chercheur serait concerné par le financement de la recherche sur projet.

D'autres résultats ont été retirés de ces entretiens : l'expression détaillée de l'organisation du travail du chercheur (ex : prise de conscience de l'utilité qu'aurait eu un appareil photo lors d'une journée aux archives), une meilleure compréhension des particularités de la recherche liées aux disciplines des SHS, des paradoxes mis à jour (quels sont les besoins « réels » de financement ?) et des implicites devenus formulables (quel est le travail au quotidien du chercheur ?). Voici un extrait d'un entretien avec le chercheur en communication [c] :

– Je te propose d'évoquer un projet de recherche.

– « *Le plus représentatif de ma méthode c'est le dernier que j'ai fait sur la création télévisuelle dans le cadre d'un projet financé par l'ANR, on m'a demandé d'écrire un article pour une revue sur la création. Je commence par le début ?* »

- Par exemple, un jour où tu as fait de la recherche, qu'est-ce que tu as fait ?
- « *Je vais parler d'une journée que j'ai passée aux archives de Fontainebleau. Ma journée est préparée en amont, puisqu'en amont il faut que je sache précisément quelles sont les boîtes que je veux consulter. Ensuite, quand j'arrive sur place, très tôt le matin, je dépouille ces boîtes qui ont été réservées pour moi. Sachant que ces boîtes ne sont pas précisément décrites...* »
- Quand tu dépouilles ces boîtes réservées, quel est le projet, le but immédiat ?
- « *C'est de trouver des documents officiels qui correspondent à un certain nombre de mots-clefs que j'ai définis à l'avance. Et de voir comment ces mots-clefs sont utilisés.* »
- Dans quel cadre se déroule cette action ?
- « *Dans le cadre d'un travail sur la façon dont on utilise ces termes parmi les dirigeants des chaînes de télévision et quelles sont les idéologies sous-jacentes.* »
- Quelle était la tâche avant ?
- « *C'était de réfléchir en soi aux termes et les définir. Pour les définir il y a plusieurs outils.* »
- Et tu feras quoi après ?
- « *En général, puisque j'ai peu de temps, je photocopie tous les documents sélectionnés pour les apporter à la maison, et là je les analyse et j'en fais une synthèse dans un tableau.* »
- Quels ont été les moyens nécessaires pour cette action ? Il faut que ces boîtes, elles existent.
- « *Cela suppose de consulter sur le site internet le catalogue numérique et de comprendre le mode de fonctionnement de l'archivage, le site de Fontainebleau est un peu particulier, ce qui en soi m'a pris beaucoup de temps, j'ai pas l'habitude. Quand je suis sur place, le catalogue papier est beaucoup plus précis, sauf que ça je m'en suis rendue compte sur place, mais ce n'est pas dit. En arrivant sur place on se rend compte qu'il y a certaines boîtes qui sont non consultables (amiante) et il y a certains documents qui nécessitent des autorisations préalables qui mettent 2 à 3 mois pour être signées par le Ministre.* »
- Tu as travaillé seule ou en équipe ?
- « *Cette journée-là j'étais seule mais en amont, la première fois que je suis allée aux archives c'était en équipe.* »
- Et tu y es allée en équipe pour faire quoi ?
- « *Pour découvrir le système, les archives et une phase de réflexion sur comment on allait travailler ensemble. Ensuite j'y suis allée seule pour un sujet spécifique. On commence par travailler dans le groupe sur des notions transversales et une fois qu'on a fait ce premier bilan, on peut nous se positionner sur un sujet.* »
- Peut-on détailler les moyens davantage ? Comme les déplacements, le matériel, les frais...
- « *Et je précise que je n'ai pas d'appareil photo, c'est peut-être un détail, mais cela veut dire que je perds beaucoup de temps à faire des photocopies. Si j'avais un appareil numérique cela coûterait moins cher. En plus les photocopies on les duplique pour les donner aux autres collègues ; j'ai fait un tableau avec la description des boîtes que j'ai dépouillées : il faut un logiciel.* »
- Comment t'aurais pu améliorer cette action, le dépouillement des boîtes ?
- « *Déjà il y a l'appareil photo, et ensuite un dialogue plus long avec les documentalistes sur place, prévoir les autorisations, il y a un problème de poids quand on doit apporter un ordinateur portable pour la prise de notes et qu'on doit porter les photocopies papier.* »
- Si tu les photographiais, tu n'aurais pas besoin de les ramener en papier.
- « *En plus de cela il y a une analyse de contenu plus simple à faire, il y a une reconnaissance automatique du texte.* »

Ces entretiens, qui se sont pour la plupart prolongés sur un mode non directif, sont riches d'enseignement entre autre sur la démarche réflexive, ce qui a donné lieu à la publication d'un article intitulé « Quels outils pour une démarche réflexive dans l'activité de

recherche ? » (Vidalenc, Malric, 2013). Pour certains ils ont mis à jour des doutes ainsi que des solutions mises en œuvre par les chercheurs pour s'adapter à une demande très formelle dans un contexte déstabilisé par rapport à une culture construite depuis des décennies. Les laboratoires de recherche sont en effet désormais soumis à une compétition internationale et à une évaluation de leurs productions. Pour assurer la compétitivité des unités de recherche, les compétences de chaque chercheur doivent être valorisées au mieux. Cette optimisation suppose une lisibilité desdites compétences, en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être, ce qui facilite la mobilité de projet en projet, comme le dit L. Gauthier dans ce même numéro : « *Les membres du RSOC⁵ développent aussi des compétences au fil des projets. RSOC contribue à la circulation accrue, et donc à l'utilisation de ces compétences dans des contextes divers. [...] RSOC sert donc à accroître la circulation des chercheurs et doctorants dans différents univers, à réutiliser leurs compétences sur d'autres objets tout en les améliorant, en les développant différemment.* »

Là se trouve un rôle important de l'entretien d'explicitation qui permet la décomposition fine des compétences, leur assurant un caractère transférable devenu nécessaire dans cette « nouvelle donne ». Dans ce nouveau fonctionnement, chaque chercheur pourrait trouver un bénéfice dans une explicitation de sa pratique et trouver un positionnement satisfaisant dans le cadre de son activité de recherche.

Références bibliographiques

ANR (2011). *AAP corpus 2011.pdf*. Texte disponible [en ligne] : URL : <<http://www.agence-nationale-recherche.fr/Corpus-2011>>

ANR (2005). *Rapport 2005.pdf*. Texte disponible [en ligne] : URL : <<http://www.agence-nationale-recherche.fr/informations/documents/rapports-d-activite/?L=ttiuguhehuoc>>

AERES (2013). *Référentiel AERES-Entités de Recherche-21022013.pdf*. Texte disponible [en ligne] : URL : <<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>>

BARRIER, J. (2011). La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques. *Sociologie du travail*, n°53, 515-536.

BOUTINET, J.-P. (2012). *Anthropologie du projet*. Paris, Quadrige PUF.

GAUTHIER, L. (2015). Pratique de la recherche par projet : organisation flexible, travail en amont et échange de ressources. *Sciences de la Société*, n° 93 (à paraître).

VERMERSCH, P. (2011). *L'entretien d'explicitation*. Issy-les-Moulineaux : ESF Editeur.

VIDALENC, I., MALRIC M., (2013). Quels outils pour une démarche réflexive dans l'activité de recherche ? *¿ Interrogations ?*, n°16. Texte disponible [en ligne] : URL : <<http://www.revue-interrogations.org/Quels-outils-pour-une-demarche,305>>

5. RSOC : Fonds de Recherche en Sociologie, structure qui répond au problème du financement et de la gestion de la recherche par projet au sein de l'Université de Genève.